

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE
Communauté de communes des Trois Forêts
4, Route de Châtillon
52120 CHATEAUVILLAIN
Tél: 03.25.01.38.53.

Premier feuillet - Page 1
Le CE B. RORET

20 pages >


REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE

**Enquête publique relative au projet de PLUi de la
Communauté de communes des Trois Forêts (CC3F), à
l'abrogation des cartes communales de Giey-sur-Aujon et
Blessonville, ainsi qu'à un PDA (Périmètres Délimités des
Abords) de 12 communes de la CC3F.**

Commune

BRICON

OBJET DE L'ENQUETE :

Enquête publique relative au projet de PLUi de la Communauté de communes des Trois Forêts (CC3F), abrogation des cartes communales de Giey-sur-Aujon et Blessonville, ainsi qu'à un PDA (Périmètres Délimités des Abords) de 12 communes de la CC3F.

ARRETE D'OUVERTURE D'ENQUETE :

Arrête d'ouverture de Madame la Présidente de la CC3F n°2025-016 du 07/11/2025.

COMMISSION D'ENQUETE :

M. Bernard RORET, Président de la commission.
M. Yves VAILLANT, Membre de la commission.
M. Dario ZUGNO, Membre de la commission.

DUREE DE L'ENQUETE : 36 jours.

Date d'ouverture de l'enquête

01 décembre 2025 à 08 heures.

Date de clôture de l'enquête

05 janvier 2026 à 18 heures.

REGISTRE D'ENQUETE :

Il comporte 10 feuillets non mobiles, côtés et paraphés par la Commission d'enquête et destinés à recevoir les observations du public. Ces dernières peuvent être adressées par écrits à la Commission d'enquête dans les mairies des 29 communes de la CC3F et au siège de cette dernière, ou par voie électronique à : enquete.publiqueplui@cc3f52.fr ou <https://www.spl-xdemat.fr/Xenquetes/>

RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR :

Ils seront tenus à la disposition du public dès leur réception au siège de la CC3F aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et sur le site de celle-ci conformément à l'arrêté communautaire ci-dessus.

RECEPTION DU PUBLIC PAR LE COMMISSAIRE ENQUETEUR :

Un commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux permanences énumérées ci-dessous

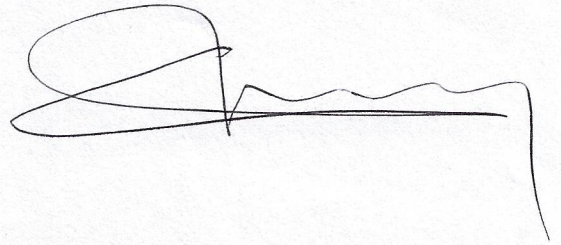
Maranville	VAILLANT	Mardi	02/12/2025	14h/17h	Mairie
Arc-en-Barrois	ZUGNO	Mercredi	03/12/2025	14h/17h	Mairie
Montheries	VAILLANT	Vendredi	05/12/2025	9h/12h	Mairie
Châteauvillain	RORET	Samedi	06/12/2025	9h/12h	EFS-CC3F site le Chameau
Villiers-sur-Suize	ZUGNO	Mercredi	10/12/2025	14h/17h	Mairie
Latrecey-Ormoy-sur-Aube	ZUGNO	Jeudi	11/12/2025	9h/12h	Mairie
Aubepierre-sur-Aube	ZUGNO	Vendredi	12/12/2025	9h/12h	Mairie
Bricon	RORET	Samedi	13/12/2025	9h/12h	Mairie
Châteauvillain	RORET	Mercredi	17/12/2025	14h/17h	Mairie
Richebourg	VAILLANT	Jeudi	18/12/2025	14h/17h	Mairie
Maranville	VAILLANT	Vendredi	19/12/2025	14h/17h	Mairie
Arc-en-Barrois	ZUGNO	Samedi	20/12/2025	9h/12h	EFS- Le Relais
Châteauvillain	RORET	Mardi	23/12/2025	14h/17h	Mairie
Laferté-sur-Aube	VAILLANT	Mardi	30/12/2025	9h/12h	Mairie
Bricon	RORET	Lundi	05/01/2026	14h/17h	Mairie

Aucune réunion publique n'a été organisée par la Commission d'enquête du temps de l'enquête publique.

Première journée

Le 01 décembre 2025 à 08 heures a été ouvert le présent registre.

Le Commissaire enquêteur

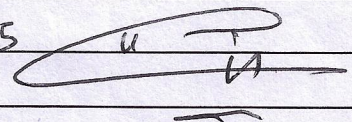


Observations de M.

M. COLIN FARYSE demeurant à BRICON

1 Je suis propriétaire de la parcelle ZL 107 (ex 56)
Sur l'ancien plan, ma parcelle était
constructive. Sur le projet de PLU, ma parcelle
est devenue non constructive. Je voudrais que
la parcelle soit rendue constructive dans le
prolongement de la zone constructive communale
pour aller jusqu'au chemin communal sur
le nouveau PLU de BRICON

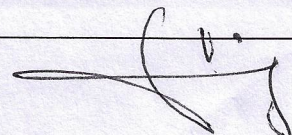
Le 13 Décembre 25



Mme MARIE DIT LA COUR Bernadette BRICON

2 Je suis propriétaire de la parcelle ZL 105
ex 97. Sur l'ancien plan, ma parcelle
est constructive et je veux qu'elle le
reste sur le cadastre de BRICON. Tel que
défini actuellement.

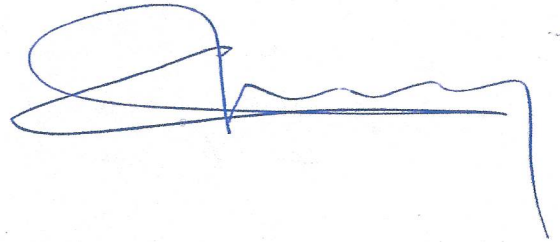
Le 13 décembre 2025



Première journée

Le 01 décembre 2025 à 08 heures a été ouvert le présent registre.

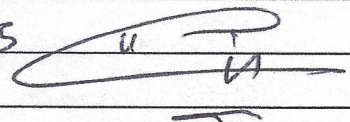
Le Commissaire enquêteur



Observations de M.

Mme COLEIN Janyse demeurant à BRICON

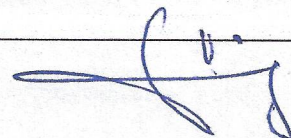
1 Je suis propriétaire de la parcelle ZL 107 (ex 56)
Sur l'ancien plan, ma parcelle était
constructive. Sur le projet de PLU, ma parcelle
est devenue non constructive. Je voudrais que
la parcelle soit rendue constructive dans le
prolongement de la zone constructive communale
pour aller jusqu'au chemin communal sur
le nouveau PLU de BRICON
Le 13 Décembre 25



Mme MARIE DIT LAOUE Bernadette BRICON

2 Je suis propriétaire de la parcelle ZL 105
ex 97. Sur l'ancien plan, ma parcelle
est constructive et je veux qu'elle le
reste sur le cadastre de BRICON, tel que
défini actuellement.

Le 13 décembre 2025



Madame Carillit Nivole

8 rue St Blaise

52120 Valdelacourt

Je suis propriétaire à Valdelacourt

des parcelles YK 046 et 047.

Sur le plan de PLV la parcelle YK 046 est en jaune et rayé bleu - ce qui signifie sur le plan qu'elle est fauvée ~~classée~~ à vocation agricole mais pourvue d'un c à 1 c le jaune à urbanisée à vocation habitat.

La seconde parcelle YK 047 sur le plan est en agricole de soucheant que ces deux parcelles soit mises en V à urbanisées.

5 janvier 2026.

M. HUGO Sébastien

Je voudrais faire une demande de permis faire une maison d'habitation sur la parcelle Z0 82 qui appartient à Mme HUGO Genevieve. La maison serait à la place du chalet de 20 m² pour une surface d'un F5 cette parcelle est délimitée par un chemin EFF, EAV,

le 5 janvier 2026

M. HUGO Sébastien, remet dossier de 4 pages ASB 2080 à M. A. A. 17015

Mme BAËS Herve Catherine.

Rue de Châteautilain. 52120 BRICONT.

Nous sommes propriétaires de parcelle 2L013 014.

La parcelle 2L014 est constructible avec notre maison dessus.

La Parcelle 2L013 est en Agricole - Ce que nous ne comprenons pas. Nous souhaitons qu'elle soit remise en NT car c'est actuellement notre jardin - qui dispose un accès par la Rue de Châteautilain.

le 5/01/2026

Mme Baïs

M. Anne Guillaume François Paldelaumont -

La parcelle Y40006 est actuellement en NT

(non) - Je souhaiterais que cette parcelle soit mise en U (constructible)

le 5 janvier 2026 Guillaume

M. Jarviller Bernard. Aubepierre s/ saône 52210.

Je suis propriétaire de la parcelle ZN2 sur laquelle est implantée la grange de l'ancien moulin implantée sur la route de Dancour.

La mise aux normes des bâtiments d'élevage m'a supprimé l'exploitation de ce bâtiment. Je vous demande donc s'il est possible de changer la destination de ce bâtiment qui pourrait devenir une habitation étant très proche du réseau d'eau et de la ferme existante.

le 5 janvier 2026

Jarviller

M. Simon Pascal 17 rue Massieu 2 55000 A/S parcelles 031 040 32

10

Mme SIMONS Nicole née Jean le 05-01-2026 dossier
de 3 pages AS par affixes n° 32 et 31

SCEA GALLINETTES DE BIZIOT, Mme SIMONS Nicole

Blessenville

Bâiments non présents parcelle ZD0005 entre Blessenville
et Richebourg Voir courrier joint

le 05/01/26

SCEA la chef de BIZIOT Mme SIMONS Nicole

Blessenville

Bâiments non présents parcelle ZD0046 entre Blessenville
et Richebourg Voir courrier joint

le 05/01/26

EARL de BIZIOT

Mme SIMONS Nicole

Blessenville

Projet à construction parcelle ZD0047 entre Blessenville
et Richebourg Voir courrier joint

le 05/01/26

M. et Mme FERRAND Jean-Pierre

Richebourg

Mme épouse est propriétaire de la parcelle OAP N°4 en indivision
avec 5 frères et sœurs. Sur le plan, j'ai vu qu'elle était classée
en OAP N°4 ; c'est à dire de supporter 1 ou plusieurs logements ;
nous souhaitons noter avant la destruction de la construction
de ce ou ces logements.

le 05.01.2026. Ferrand

M. et Mme FERRAND Jean-Pierre

Nous sommes propriétaire de la parcelle OAP N°95. Cette parcelle
est accessible par la route de Chaussonnet par la parcelle E42.
Nous souhaitons que cette parcelle soit classée en constructible

et non en OAP 95.

le 05.02.2026 *affinances*

BRION Denise le 05/01/2026 @ Brion

22 Rue de la Garennne 94440 VILLEPRESNES

Je suis propriétaire de la parcelle ZK 86 pour une contenance de 29a 66ca et ZK 87 pour une contenance de 28a 60ca suite à ~~donation~~ partage des parents

Monsieur BRION Jean Marie et Madame Geoffroy Madeleine le 28 Septembre 1998 à leurs 3 filles. Une demande de création de 3 lots constructibles à l'avenir avait été accordée par la commission départementale d'aménagement foncier lors de la division en 3 parcelles ZK 84, 85 et 86 issues de la parcelle ZK 82 en date du 4 Septembre 1998.

Ma parcelle ZK 86 est classée Zone agricole ce qui entraîne une dévalorisation de cette parcelle et j'estime subir une injustice au regard de l'égalité de partage faite par mes parents à leurs 3 filles.

Je souhaite que la parcelle soit reclassée ~~Zone~~ Zone 1AU : Zone à urbaniser à vocation principale habitat, à savoir la parcelle

section ZK 86 sur la commune de PONT LA VALLÉE

Deno

je reviens sur l'Atlas foncier et de motif le zonage de la carte au 1/50 000 et pour les parcelles A612 - A609 et ZE 1 en NT ainsi que la parcelle A591 et A610

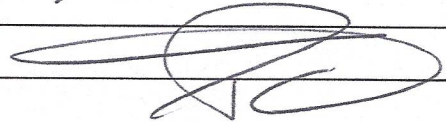
notre emplacement inséré la parcelle ZE 85 afin de conforter la collectivité dans le maintien et le développement des services publics à proximité et établir une continuité avec la zone UB pour

la zone NAO et passer une partie de la zone
NS en NAO.

le faire de la commune de Bricon



(A) le fait en l'ave pour la parcelle N2
n'existe plus l'administration a fait une DP
pour effondrement
le faire de Bricon



Le

05 janvier 2026

à

18

heures,

le délai d'enquête étant expiré,

Je soussigné

RONET Bancael

, commissaire enquêteur, déclare

clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 36 jours consécutifs,

du 01 décembre 2025 à 08 heures au 05 janvier 2026 à 18 heures.

Les observations ont été consignées au registre

par avec personne(s)

(pages n° 3 à 8)

En outre, j'ai reçu Six lettre(s) ou note(s) qui est (ou sont) annexée(s) au présent registre.

1 – Lettre ou note en date du 05.01.2026 de M. Sébastien HING

..... Référence pièce jointe n° 5 – 4 pages

2 – Lettre ou note en date du 05-01-2026 de M. Basile SIMONIS

..... Référence pièce jointe n° 9 – 2 pages

3 – Lettre ou note en date du 05-01-2026 de M. Roseline SIMONIS

..... Référence pièce jointe n° 10 – 3 pages

4 – Lettre ou note en date du 05-01-2026 de M. SCEA Gattinette de Biazet

..... Référence Pièce jointe n° 11 – 2 pages

5 – Lettre ou note en date du 05-01-2026 de M. SCEA Lucile de Biazet

..... Référence Pièce jointe n° 12 – 2 pages

6 – Lettre en date du 05-01-2026 de M. ELL de Biazet, se réfère pièce

jointe n° 13 – 2 pages

Le 05 janvier 2026

Le Commissaire enquêteur

Sébastien HUVIG
15 rue Saint Jacques
52210 ARC EN BARROIS
Portable : 06 48 15 80 18
huvig.sebastien@orange.fr

*Courrier reçu à l'apiculture
le 05-01-2026
4 pages*

À l'attention des Commissaires Enquêteurs
Enquête publique – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (CC3F)
A la Mairie de Bricon

Le lundi 5 janvier 2026

5

****Objet : Avis concernant le PLUi CC3F et prise en compte de mon projet agricole sur la parcelle ZO 80 à Arc-en-Barrois****

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous adresser ce courrier dans le cadre de l'enquête publique relative au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du territoire CC3F, afin de vous soumettre et demander la prise en compte de mon projet agricole figurant sur la parcelle cadastrée **ZO 80**, d'une superficie de 40 236 m², située sur la commune d'Arc-en-Barrois.

Ce projet consiste en la construction d'un bâtiment agricole d'une surface totale de 600 m², qui comprendra les espaces suivants :

- Une miellerie d'environ 200 m² dédiée à l'extraction du miel,
- Une partie transformation/empotage d'environ 100 m²,
- Une zone de stockage d'environ 200 m²,
- Un espace magasin de vente locale d'environ 100 m².

Le projet est essentiel pour le développement de mon entreprise, ****Le Rucher du Barrois****, et s'inscrit dans une démarche de valorisation locale des produits de la ruche. Il permettra la création de plusieurs emplois sur la commune et contribuera à renforcer l'attractivité et l'économie locale. Par ailleurs, certains de mes produits, tels que mes différentes farines et plusieurs Miels, bénéficient du label "Esprit Parc National des Forêts", qui valorise la qualité et l'origine environnementale de nos productions.

Je vous sollicite donc afin que ce projet soit pleinement intégré dans le cadre du PLUi et que les conditions d'implantation sur la **zone ZO 80** soient compatibles avec les activités **agricoles et commerciales** envisagées.

Ce projet étant en attente depuis maintenant trois ans, je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ma demande et reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Mr Sébastien HUVIG **LE RUCHER DU BARROIS**
Apiculteur

Sébastien HUVIG

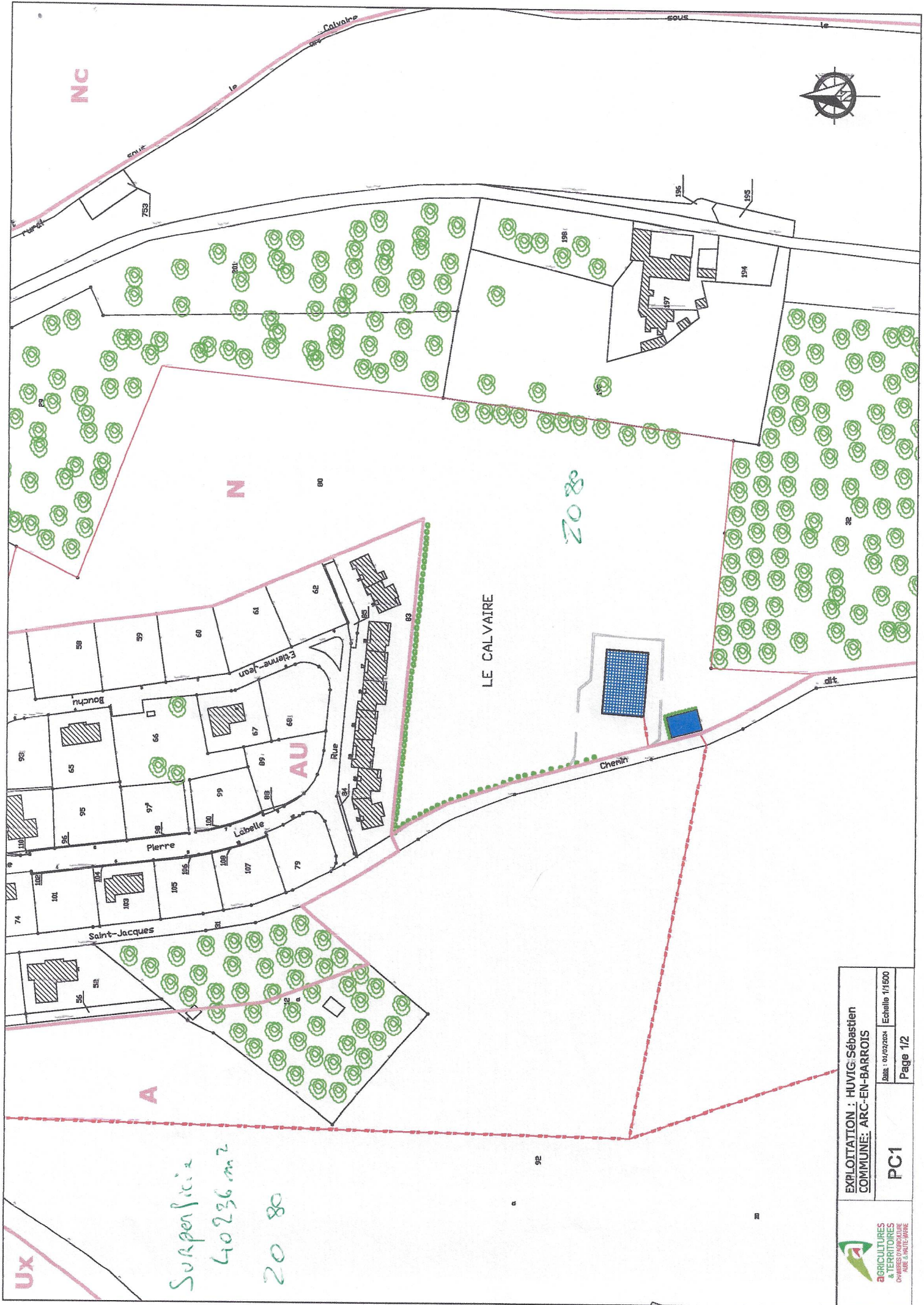
15 rue Saint Jacques

52210 ARC-EN-BARROIS

06 48 15 80 18

huvig.sebastien@orange.fr

SIRET 799 159 311 00013



Superficie
40236 m²
20 80

20 80

Chemin

22m

30,00

20,00

14,27

30,00

réserve
incendie
120m²

Point de
référence
+0,00



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHANGEMENT D'AGRICULTURE
Avec l'AMAP - AMAP

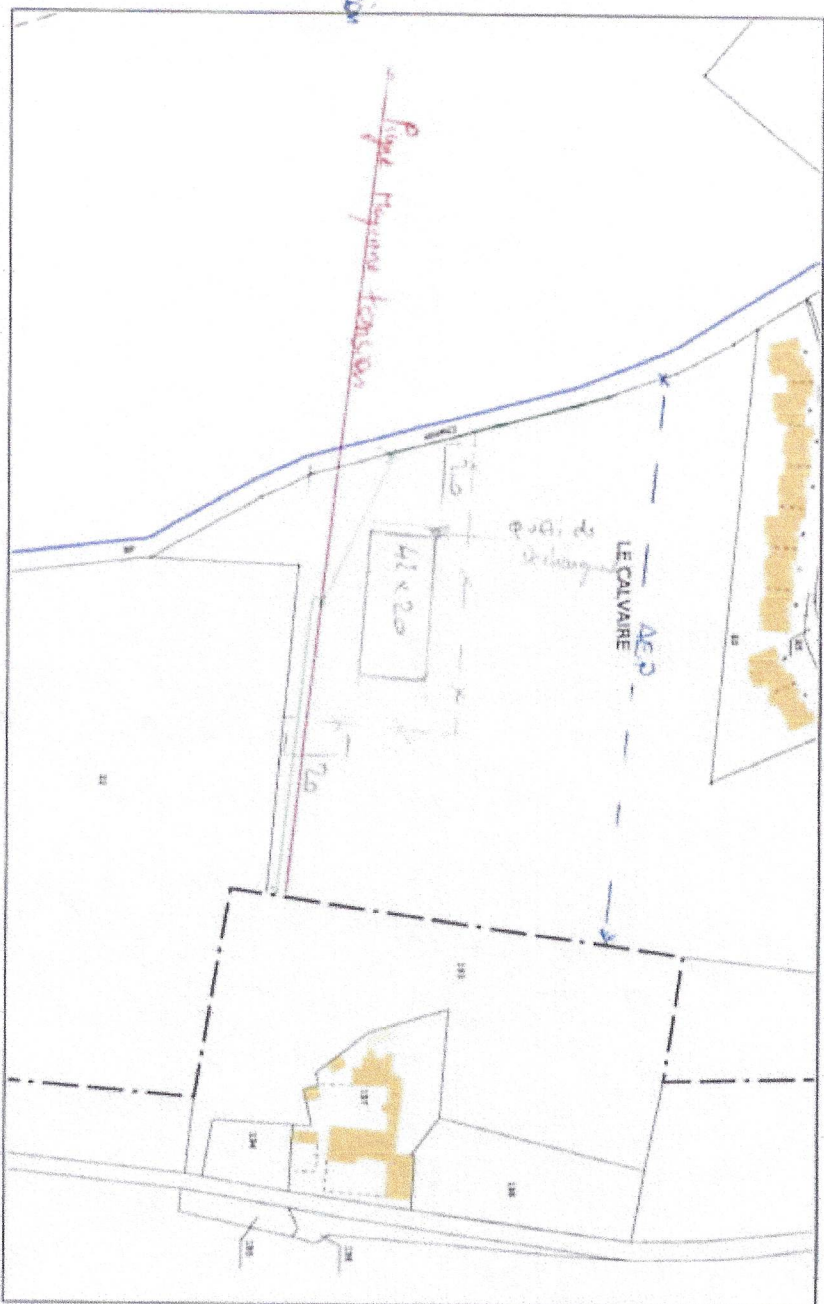
EXPLOITATION : HUVIG Sébastien
COMMUNE : ARC-EN-BARROIS

PC2

DATE : 04/07/2024
Page 2/2
Echelle 1/250



Commune
Arc en Bois
Feuille: 2001
Parcelle : 80
pour la construction
d'une maison
apical pour
avec des routes



SIMONS Pascal
29 rue Principale
52120 Blessonville

Rem. le 05-01-2026
à l'annexion
2 pages



Etant propriétaire, en indivision avec Mme SIMONS Roseline, mon épouse, des parcelles :

- F031 : maison
- F032 : jardin (attenant)

Sur la commune de Blessonville.

Vous avez établi un PLUI.

La parcelle **F032** étant classée en zone **NJ** (secteur Naturel espace de jardin), je vous signale que :

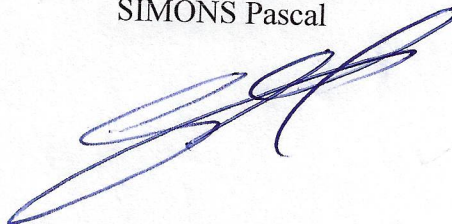
- sur cette parcelle, **un abri de jardin de 5m sur 3m**, régulièrement installé existe.
- Cet abri de jardin n'apparaît pas sur les plans de la commune de Blessonville que vous nous soumettez.

Par la présente, je vous prie de bien vouloir régulariser cet oubli en réintégrant cet abri de jardin dans votre PLUI.

Je vous joins, à cet effet, la carte géoportail (2022) sur laquelle l'abri figure bel et bien.

Merci de tenir compte de ces remarques.

Le 05 janvier 2026,
SIMONS Pascal





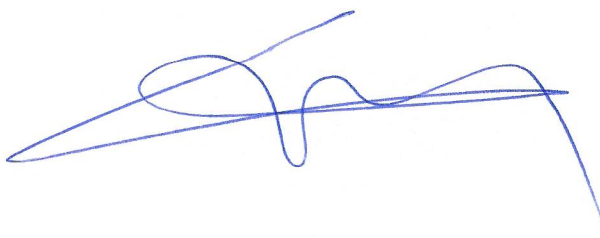
© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 5° 00' 30" E
Latitude : 48° 03' 35" N

chalet de jardin

SIMONS Roseline
29 rue Principale
52120 Blessenville

Neg 1/05-01-2026
à l'ap en annexe
pages



Etant propriétaire, en indivision avec Mr SIMONS Pascal mon époux, des parcelles :

- F031 : maison
- F032 : jardin (attenant)

Sur la commune de Blessenville.

Vous avez établi un PLUI.

La parcelle **F032** étant classée en zone **NJ** (secteur Naturel espace de jardin), je vous signale que :

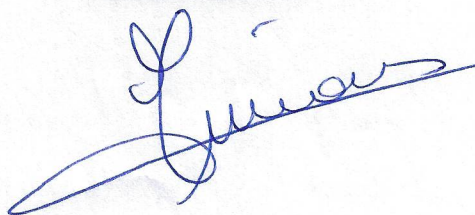
- sur cette parcelle, **un abri de jardin de 5m sur 3m**, régulièrement installé existe.
- Cet abri de jardin n'apparaît pas sur les plans de la commune de Blessenville que vous nous soumettez.

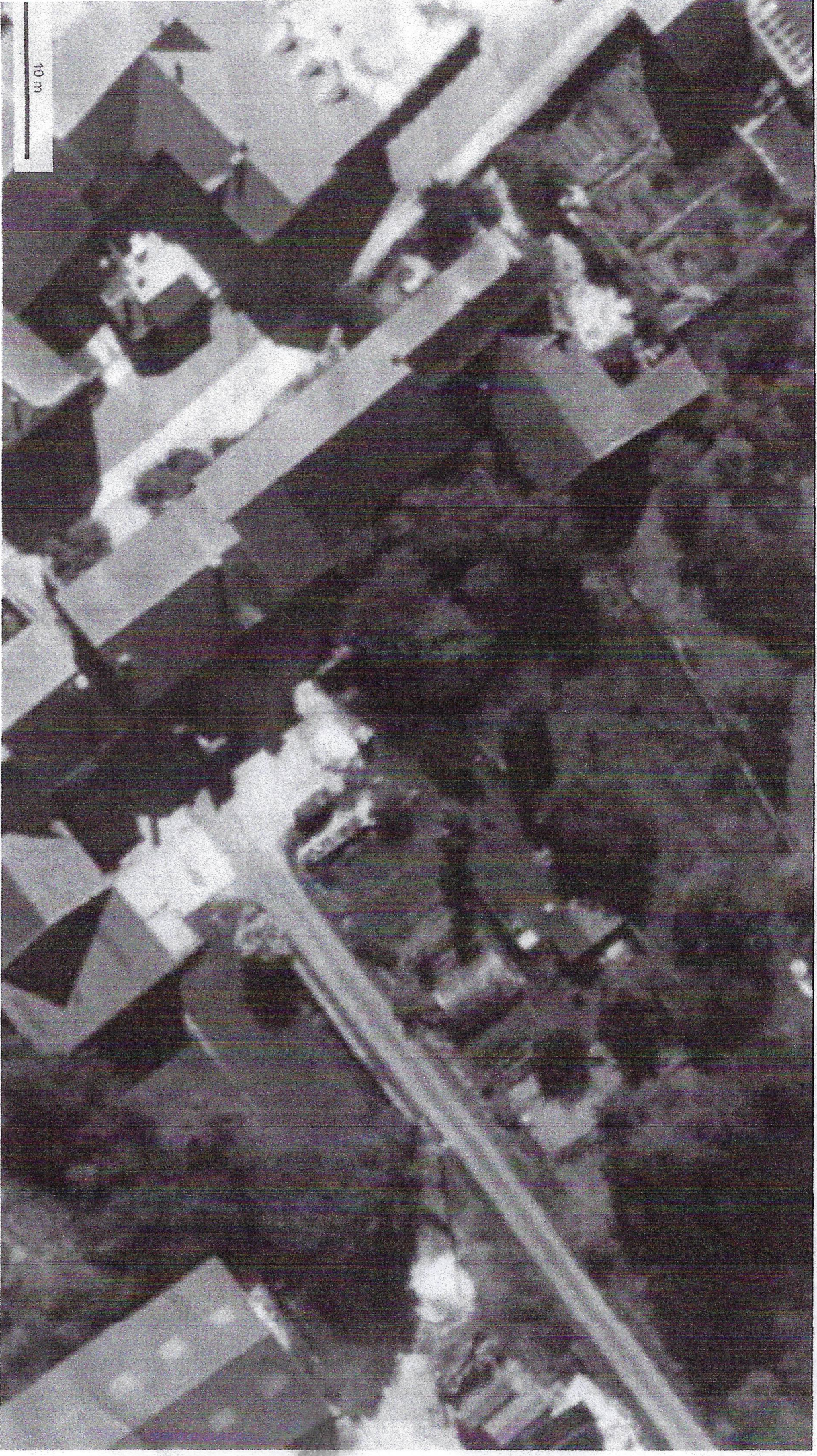
Par la présente, je vous prie de bien vouloir régulariser cet oubli en réintégrant cet abri de jardin dans votre PLUI.

Je vous joins, à cet effet, la carte géoportail (2022) sur laquelle l'abri figure bel et bien.

Merci de tenir compte de ces remarques.

Le 05 janvier 2026,
SIMONS Roseline





Maison 031 jardin 032 Vierge 0011



chalet de jardin

SCEA GALLINETTES DE BIZIOT
35 RUE PRINCIPALE
52120 BLESSONVILLE

Gérants MME SIMONS MURIEL
M MERCIER QUENTIN

M LE PRESIDENT DE LA COMMISSION D'ENQUETE
COMMUNAUTE DE COMMUNE DES TROIS FORETS
4 ROUTE DE CHATILLON
52120 CHATEAUVILLAIN

BLESSONVILLE LE 05/01/2026

Monsieur,

La société SCEA GALLINETTES DE BIZIOT, que je représente, est propriétaire sur la commune de BLESSONVILLE, de la parcelle ZD0005 pour une contenance de 8ha87a90ca.
Le PLUI a classé normalement cette parcelle en zonz A.

Après vérification, nous constatons que les plans proposés ne sont pas à jour. Il n'y a aucune mise à jour de faite.

A cet effet, je vous joins la carte Géoportail ou figure cette parcelle.

Je viens donc vous signaler que sur cette parcelle se situent :

- deux bâtiments d'élevage de poules pondeuses « Label Rouge », permis de construire N° PC 052 056 17 S 0002, délivré en date du 08/01/2018 (Entrée en fonctionnement le 14/02/2019) ;
- un chalet de 3mx4m servant d'abris de protection au forage agricole N°17-52-HPP115 en date du 15/12/2017 ;
- une réserve incendie (obligatoire).

Je vous prie de bien vouloir réintégrer ces éléments dans votre projet de PLUI.

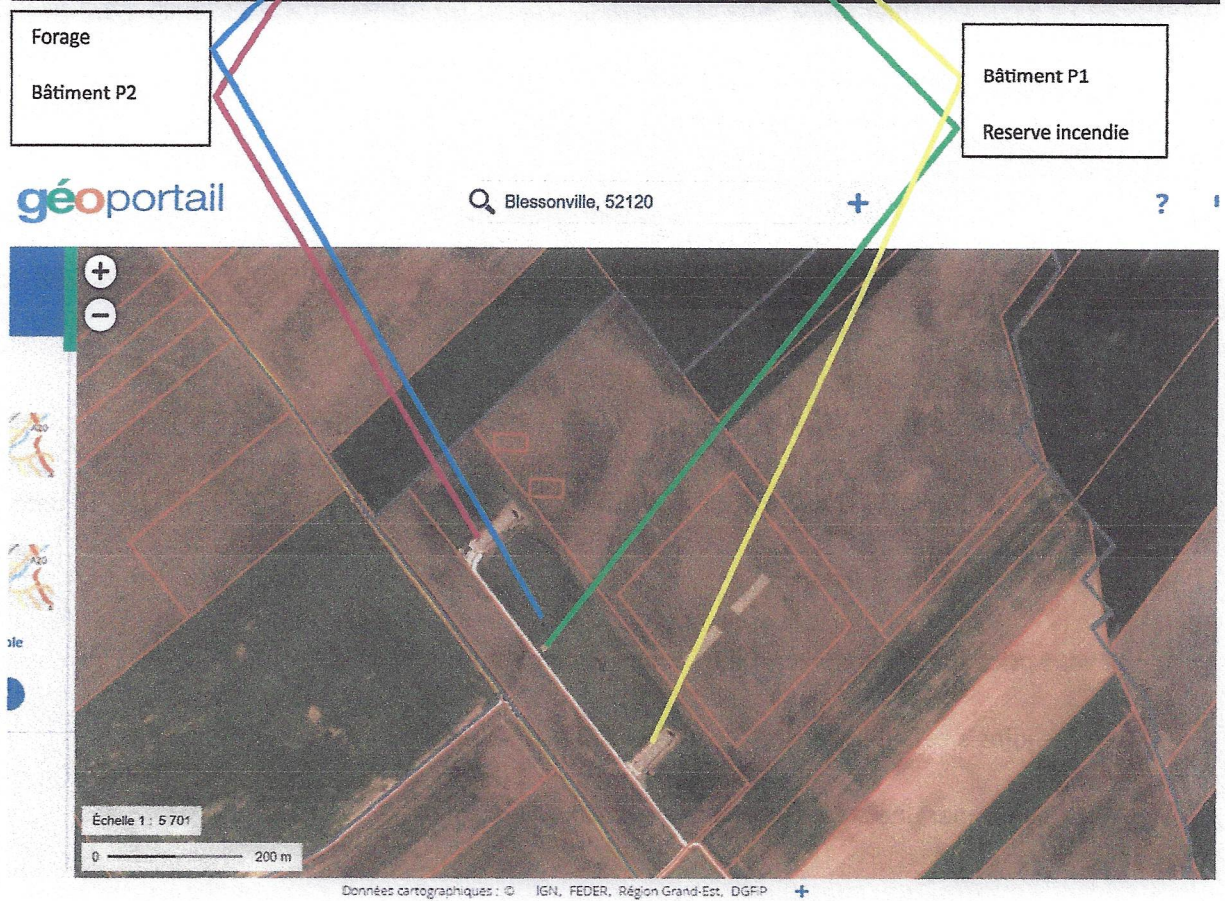
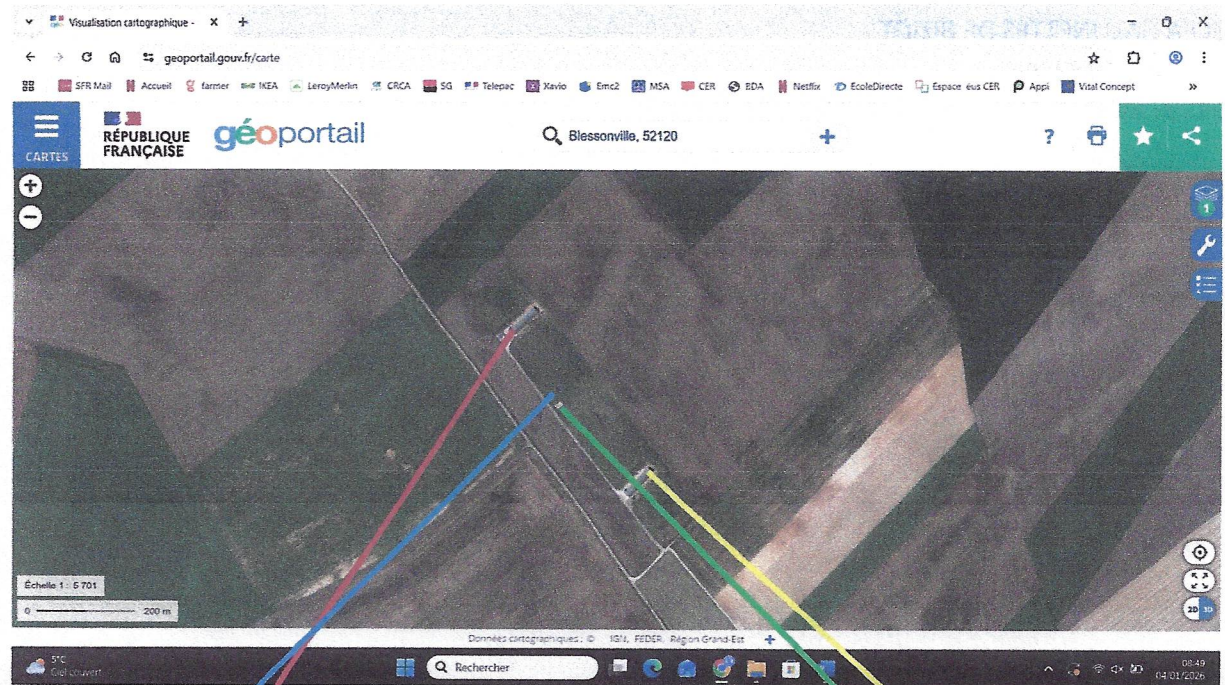
Je vous joins à cet effet la carte Géoportail 2012 sur laquelle figurent ces installations.

Merci de donner une suite positive à nos réclamations.

La gérante
Muriel SIMONS.

Le gérant
Quentin MERCIER.





SCEA LA CLEF DE BIZIOT
35 RUE PRINCIPALE
52120 BLESSONVILLE

Gérants MME SIMONS MURIEL
M MERCIER QUENTIN

12

M LE PRESIDENT DE LA COMMISSION D'ENQUETE
COMMUNAUTE DE COMMUNE DES TROIS FORETS
4 ROUTE DE CHATILLON
52120 CHATEAUVILLAIN

BLESSONVILLE LE 05/01/2026

Monsieur,

La société SCEA LA CLEF DE BIZIOT, que je représente, est propriétaire sur la commune de BLESSONVILLE, de la parcelle ZD0046 pour une contenance de 6ha 99a 94ca. Le PLUI a classé normalement cette parcelle en zoné A.

Après vérification, nous constatons que les plans proposés ne sont pas à jour. Il n'y a aucune mise à jour de faite, même au niveau du cadastre, que vous nous proposez.

A cet effet, je vous joins la carte Géoportail ou figure cette parcelle.

Je viens donc vous signaler que sur cette parcelle se situent :

-deux bâtiments d'élevage de poules pondeuses « Label Rouge », permis de construire N° PC 052 056 22 S 0002 délivré en date du 13/01/2023. (Entrée en fonction le 04/07/2024). Ces bâtiments ont eu le soutien de la Région Grand Est.

Je vous demande donc de bien vouloir réintégrer ces éléments dans votre projet de PLUI.

Je vous joins à cet effet :

- la carte Géoportail urbanisme sur laquelle figurent la parcelle et ces installations ;
- la photographie de l'affiche de la Région Grand Est.

Merci de donner une suite positive à nos réclamations ;

La gérante
Muriel SIMONS.



Le gérant
Quentin MERCIER.





Parcelle ZD0046
Bâtiment P4
Bâtiment P3

Certaines informations sont l'objet de restrictions de visualisation et peuvent ne pas être affichées. [Ici, voir FAQ.](#)

24/01/2006.
 la dernière procédure a été approuvée le
 (CC) de la commune de BIESSONVILLE, dont
 l'arrêté couvert par la Carte Communale
 construction, sauf exceptions prévues par la
 loi

[2] Zone classée Secteur non ouvert à la
 construction, sauf exceptions prévues par la
 loi

[3] Ensemble des pièces écrites >

[4] Télécharger l'archive complète

[5] Plus d'informations

[6] Documents attachés

DOCUMENTS D'URBANISME ①

Fiche détaillée à la parcelle

Parcelle ZD 0047

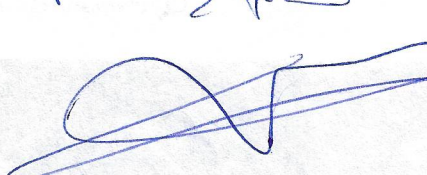
BLESSONVILLE (52056)

EARL DE BIZIOT
29 RUE PRINCIPALE
52120 BLESSONVILLE

Gérants

MME SIMONS MURIEL
M MERCIER QUENTIN

Reçu le 5-1-2026 à l'appareil
2 pages

 13

M LE PRESIDENT DE LA COMMISSION D'ENQUETE
COMMUNAUTE DE COMMUNE DES TROIS FORETS
4 ROUTE DE CHATILLON
52120 CHATEAUVILLAIN

BLESSONVILLE LE 05/01/2026

Monsieur,

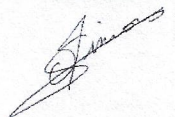
Suite au PLUI actuellement soumis à enquête et qui va figer les choses pour une période de 10 à 15 ans à minima, je vous informe que la société EARL DE BIZIOT, que je représente, a un projet de construction de bâtiment de stockage (paille de chanvre et céréales) sur la parcelle ZD0047, propriété de M SIMONS PASCAL. Le PLUI a classé normalement cette parcelle en zonz A.
Cette installation se fera à échéance année 2033 au plus tard

Je vous prie de bien vouloir tenir compte de ces éléments dans votre projet de PLUI.

Je vous joins à cet effet la carte Géoportail de cette parcelle.

Merci de donner une suite favorable à la réalisation de nos projets.

La gérante
Muriel SIMONS.



Le gérant
Quentin MERCIER.





Parcelle ZD0047